Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901086-20251217-DCM2025_80-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710---------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
12 DECEMBRE 2025

AFFICHÉE LE :
12 DECEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
23 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 11
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept décembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.

Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme LE PARC Sandrine (procuration à M. GENTRIC Alexis), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.

Secrétaire de séance : M. FONTUGNE Pierre.

DCM2025/80 – Demande de subvention : Pacte Finistère 2030 – volet 1 – 2026

Madame Maria KERSAUDY, Adjointe aux Finances, rappelle à l'assemblée que le Volet 1 du Pacte Finistère 2030 prend en compte les besoins spécifiques des communes et les accompagne via une enveloppe annuelle pour des projets ayant un rayonnement communal.
Cette enveloppe par canton est répartie entre les communes chaque année à l'issue de la conférence cantonale sur la base d'une fiche projet à compléter en fonction des priorités et modalités retenues. Seuls les travaux réalisés avant fin 2026 seront finançables jusqu'à une hauteur maximale de 80%. Si plusieurs dossiers sont présentés, ils devront être classés par ordre de priorité.
Pour l'année 2026, le projet identifié par la commune est la « Restructuration de la friche de l'ancien collège », situé 12 rue ar Marquis. Le coût du projet, comprenant le désamiantage, la démolition et la maçonnerie-VRD est estimé à 65.189,40 € H.T. (devis LE ROUX TP).

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	65 189,40 € H.T.	Pacte Finistère 2030 – Volet 1	40.000 €
		Reste à charge	25.189,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Maire à inscrire le projet « Restructuration de la friche de l'ancien collège » dans le Pacte Finistère 2030 – Volet 1 au titre de l'année 2026 ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

MAIRIE DE LANDUDEC 29710 - FINISTÈRE

Pour extrait conforme au registre
Pour le Maire empêché,
Maria KERSAUDY, 2ème Adjointe